



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le 20 DEC. 2023

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales et du Foncier
Public

Service des finances locales et de
l'environnement

Bureau de l'environnement

n° 497-SE-DRCLFP

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet relatif aux travaux d'aménagement du Port de plaisance de Mamoudzou, se déroulera :

du mardi 2 janvier 2024 au mercredi 31 janvier 2024 inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL), auprès de Madame Erell DOS-SANTOS - erell.dos-santos@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable sur le site internet de la DEALM à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publicques-a30.html>

Le dossier, ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Mamoudzou pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place ou par voie électronique (courriel : pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr) **jusqu'au mercredi 31 janvier 2024 inclus**

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Mamoudzou (ci-après) :

Du Lundi au Jeudi : de 07h30 à 15h00

Le Vendredi : de 7h30 à 11h30

Le Préfet ,
délégué du Gouvernement
pour le préfet en mission
Le sous-préfet, secrétaire général

Sabry HANI

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)